



## Que faire quand je découvre un nid ?

### **N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires et gardez vos distances.**

Contactez le « référent chenille processionnaire » de votre commune afin d'évaluer la situation et de prendre les mesures nécessaires. Sur un terrain privé, il appartient au propriétaire de faire le nécessaire à ses frais.

Si le phénomène s'entend au territoire communal, il appartient aux autorités communales à prendre les mesures nécessaires.

Mais dans tous les cas, les poils urticants des chenilles possèdent un très fort pouvoir allergène. L'utilisation des insecticides ou des nettoyeurs haute pression peuvent éparpiller ces poils et poser des problèmes pendant plusieurs années.

### **La prévention dans les zones touchées**

Les poils urticants sont facilement **dispersés par le vent**. Dans les régions où sévissent les chenilles, certaines précautions sont recommandées :

- Ne pas sécher le linge dehors de mai à septembre
- Laver soigneusement les légumes du jardin.
- Arroser la pelouse pendant quelques jours avant de la tondre pour que les poils urticants soient entraînés dans le sol.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. A distance, les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes.



## La processionnaire du Chêne : Ce papillon de nuit de la famille des Notodontidae

La processionnaire du chêne, comme son nom l'indique, est une chenille **qui migre et se déplace en files indiennes (procession)**. Elle se déplace pour se nourrir, son alimentation est presque exclusivement constituée de **feuilles de chênes**. Les chenilles se déplacent entre les nids et les branches où elles se nourrissent. Un fil de soie court le long du chemin de procession.

Six stades larvaires vont se succéder durant 2 à 3 mois :

- Les œufs éclosent aux alentours **d'avril**.
- La chenille vit 5 mues : les chenilles vivent en **colonies**.
- La chenille devient une **nymphose**
- Les **papillons** sont observables 30 à 40 jours après le début de la nymphose (juillet-août). : durée de vie d'un ou deux jours



Les chenilles séjournent dans des nids de soie localisés sur le tronc ou sous les branches charpentières. Les nids peuvent dépasser le mètre de longueur. La nymphose se produit en juillet dans ces nids.



## Reconnaître la chenille

---

- Taille en fin de développement : 5cm
- Tête noire ou brune
- Le corps possède des flancs blancs avec de longs poils argentés
- Chaque segment du corps possède sur sa face dorsale une plaque brunâtre.
- A partir du troisième stade : présence de poils microscopiques urticants.



## Risque pour la santé humaine et animale

---

A partir du troisième stade, elles sont capables de libérer des **centaines de milliers de poils très urticants** (0,2-0,3 mm) contenus dans de petites poches dorsales sur l'abdomen. Ces poils fonctionnent comme des harpons.



## Symptômes :

- **Contact avec la peau** : apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.
- **Contact avec les yeux** : développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite, réactions inflammatoires sévères avec, dans de rares cas, évolution vers la cécité.
- **Contact par inhalation** : les poils urticants irritent les voies respiratoires : éternuements, maux de gorge, difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires dues à un bronchospasme (rétrécissement des bronches comme dans l'asthme).
- **Contact par ingestion** : il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins : hypersalivation, vomissements, douleurs abdominales.

En cas de problème grave, appelez les services d'urgences (112) ou le centre antipoison (070/245.245).

Toute l'info : <http://chenille-processionnaire.wallonie.be>

---